

**Université Paris 1**  
**Procès-verbal de la réunion**  
**du conseil de l'école doctorale de philosophie du 10/10/2007**

La réunion commence à 18h15. Elle se tient au Centre Tolbiac, salle 1907.

Étaient présents :

- Directeurs d'unités de recherche : Jacques DUBUCS, Annick JAULIN, Jean-François KERVEGAN, Jean SALEM.
- Représentants de l'Université Paris 1 : Jocelyn BENOIST, Christiane CHAUVIRE, Jean GAYON.
- Membres externes : Joël BIARD, Philippe BOULANGER
- Représentants des étudiants : Henri GALINON, Sébastien GROYER, Mélanie PLOUVIEZ.
- Représentant des personnels administratifs et techniques : Ramine KAMRANE

Excusés :

Alain GRAS, Directeur de l'équipe CETCOPRA (procuration à Ramine Kamrane)  
Eric MARQUER, représentant l'Université Paris 1 (procuration à A. Jaulin)  
Jacqueline LICHTENSTEIN, David KESSLER (procuration à P. Boulanger), Bruno KARSENTI, Lionel NACCACHE, membres externes.  
Marion VORMS, représentant des étudiants (procuration à H. GALINON)  
Soit 13 présents et 4 procurations.

\*

La séance est présidée par Mme Annick Jaulin, A. Jaulin, professeur à Paris 1 le plus ancien dans le grade le plus élevé, et directrice de l'UFR. A. Jaulin demande aux membres de l'assemblée lesquels parmi eux sont candidats à la fonction de directeur de l'école doctorale. Jean Gayon, unique candidat, précise l'esprit dans lequel il sollicite un second mandat. Après avoir rappelé le contexte (montée en puissance des écoles doctorales, PRES, consolidation des structures de l'ED au cours du précédent mandat), il indique quelques objectifs majeurs pour l'action de l'ED dans les années à venir : nécessité de trouver de nouveaux moyens (les besoins excédant désormais largement les entrées), défi de la professionnalisation (qui devrait mener l'ED à collaborer avec les autres ED de Paris 1 dans des actions de style « Doctoriales », et en mettant en place un véritable annuaire), cursus doctoral (à étoffer, en faisant une plus grande place à l'acquisition de compétences pluridisciplinaires, et en répondant aux besoins linguistiques des étudiants), gouvernance de l'ED).

Puis s'engage une discussion. Il est demandé au futur directeur de garantir la transparence budgétaire de l'école – mise en question à l'occasion des crédits de DEA et master (J.F. Kervégan, représenté par J. Benoist). J. Benoist souhaite que le fonctionnement du jury d'attributions des allocations soit amélioré, notamment en s'appuyant sur des expertises plus variées – directeurs de thèse et expertises externes. P. Boulanger souhaite des précisions sur le « cursus doctoral ». Plusieurs membres du conseil (représentants des étudiants, J. Dubucs, J. Biard) souhaitent que des statistiques précises soient élaborées en ce qui concerne la durée des thèses, la proportion de thèses inscrites/soutenues sur une période donnée, l'issue professionnelle après doctorat, le taux d'abandon parmi les allocataires).

J. Gayon répond brièvement. Les critiques concernant le budget ont résulté de négociations avec l'UFR de philosophie au sujet du paiement des vacances au niveau des anciens DEA. Ce problème est résolu car l'école doctorale n'a plus réglementairement la gestion des crédits de DEA ou master. Sur les autres points soulevés, J. Gayon s'engage à en faire l'objet d'actions prioritaires.

On passe au vote sur la proposition suivante : « Approuvez-vous la désignation de J. Gayon comme directeur de l'école doctorale de philosophie ? ».

Résultats du vote :

Nombre de votants : 17

Nuls : 1

Blancs : 2

Non : 0

Oui : 14.

J. Gayon est donc élu par le conseil. Son nom sera proposé à l'Université une fois le PV validé.

Une seconde discussion s'engage alors, qui porte sur les points suivant :

- J. Salem « s'étonne de la bonhomie avec laquelle sont reçues les lettres dans lesquelles J.F. Kervégan met en cause publiquement tel ou tel de nos collègues, la dernière en date étant un message *e-mail* aux 21 membres du nouveau conseil, demandant d'examiner si M. Y.C. Zarka peut encore être autorisé à encadrer des thèses à Paris 1 ». J.-F. Kervégan confirme qu'il a souhaité que le Conseil reconsidère l'appartenance d'Yves-Charles Zarka à l'École doctorale. Il rappelle qu'il n'a jamais mis en cause des collègues dans des courriers. J. Gayon rappelle sa position : (1) les droits des doctorants priment ; (2) recommandation de prudence dans l'utilisation de *mails* collectifs, surtout s'ils mettent en cause des individus.

- J. Gayon souhaitant qu'un bureau soit constitué au plus vite, il est décidé de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

- On convient d'arrêter au prochain conseil de nouvelles dispositions quant aux règles de fonctionnement de la commission des thèses et du jury d'allocations.

La réunion s'achève à 19h15.

Compte rendu rédigé par J. Gayon et approuvé par le Conseil de l'école doctorale de philosophie réuni le 31/10/07